

# COMPTE-RENDU

Département de la

**GIRONDE**

Canton de

**NORD MÉDOC**

Commune de

**VENDAYS – MONTALIVET**

**SÉANCE DU 07/12/2018**



*L'an deux mille dix-huit, le sept décembre à dix-huit heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur BOURNEL Pierre, Maire.*

**Présents :** M. BOURNEL Pierre, Maire, M. TRIJOLET-LASSUS Tony, M. CARME Jean, Mme DA COSTA OLIVEIRA Valérie, M. BARTHELEMY-GRAMS Laurent, adjoints, M. WEGBECHER Franck, M. GENOVESI Alain, Mme PAPILLON Françoise, M. PION Jean-Paul, Mme MONNIER Aline, Mme DZALIAN Irène, M. FABRE Michel, M. ARNAUD Elie, Mme BOUVET Nicole, Mme GUESDON Cécile, conseillers municipaux.

**Excusés ayant donné procuration :**

Mme CHARUE Jeannine ayant donné procuration à M. BOURNEL Pierre

Mme WISNIEWSKI Anne ayant donné procuration à M. TRIJOLET-LASSUS Tony

M. BERTET Jean-Marie ayant donné procuration à M. FABRE Michel

**Excusée :**

Mme RIFFARD Yolande

**Convocation du 5 novembre 2018**

Les conditions du quorum sont réalisées.

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent BARTHELEMY-GRAMS

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00.

## ORDRE DU JOUR



### **PROCES VERBAL**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2018

### **ADMINISTRATION GENERALE**

- Approbation des tarifs municipaux pour l'année 2019
- Convention de partenariat pour formations professionnelles en lien avec la fondation INFA

### **JEUNESSE/ENFANCE/RESTAURATION SCOLAIRE**

- Convention sur les tarifications ALSH avec la commune de Queyrac pour l'année 2019
- Avenant n°1 à la convention portant sur la fourniture de repas pour les personnes âgées - Commune de Saint Vivien
- Convention portant sur la fourniture de repas pour l'ALSH géré par l'association « Les Petits Potes » - Commune de Saint Vivien

### **URBANISME/GESTION DU DOMAINE COMMUNAL/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

- Approbation de l'état d'assiette de 2019 pour les coupes de bois
- Choix du concessionnaire pour l'eau potable dans le cadre de la Délégation du Service Public
- Choix du concessionnaire pour l'assainissement collectif dans le cadre de la Délégation du Service Public
- Approbation du principe du programme de travaux pour l'enfouissement de la ligne électrique Basse Tension – Tranche 2
- Programmation des travaux pour l'enfouissement de la ligne électrique Basse Tension Avenue de l'Europe – Tranche 2
- Approbation de la convention de servitude type CS06 ENEDIS n°1 : enfouissement ligne électrique Basse Tension Avenue de l'Europe – Tranche 1
- Rétrocession de la voirie et des espaces communs du lotissement « Les Jardins d'Isabelle » Chemin de la Sablière

### **FINANCES/COMMANDE PUBLIQUE/SUBVENTION/DSP**

- Décision modificative n°3 du Budget Annexe Eau et Assainissement
- Décision modificative n°2 du Budget Annexe Camping
- Approbation du protocole transactionnel dans le cadre d'un bail emphytéotique

### **CAMPING MUNICIPAL**

- Approbation du Règlement Intérieur pour l'année 2019
- Approbation des contrats de location mobil-homes et caravanes applicables pour l'année 2019
- Autorisation de cession de mobil homes



Sujets ajoutés à l'ordre du jour :

### **ADMINISTRATION GENERALE**

- Communauté de Communes Médoc Atlantique- Approbation de la modification des statuts
- Avis conforme pour l'ouverture dominicale du magasin ALDI en 2019

### **JEUNESSE/ENFANCE/RESTAURATION SCOLAIRE**

- Approbation de la modification du Projet Educatif De Territoire et intégration d'une convention de charte qualité au Plan Mercredi

### **FINANCES/COMMANDE PUBLIQUE/SUBVENTION/DSP**

- Etablissement d'un règlement de service définissant les prestations assurées par le service et les obligations respectives – Eau Potable
- Etablissement d'un règlement de service définissant les prestations assurées par le service et les obligations respectives – Assainissement collectif

### **CAMPING MUNICIPAL**

- Approbation des tarifs 2019 du Camping Municipal

**L'ajout des sujets à l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des membres présents.**



Une décision a été prise par Monsieur le Maire, depuis le dernier Conseil Municipal, dans le cadre des délégations qui lui sont accordées, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code des Collectivités Territoriales :

- DC n° 24/2018 portant attribution de logements de prêt dans le cadre des formations professionnelles proposées par la fondation INFA N°2018-05



Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 octobre 2018 est soumis au vote du Conseil Municipal.

**Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.**



**Monsieur le maire fait une information relative à la modificative n°2 du PLU**

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Vendays-Montalivet approuvé le 17 mars 2017 et modifié le 1<sup>er</sup> juin 2018, a fait l'objet d'un déféré préfectoral en date du 25 septembre 2017 auprès du Tribunal Administratif. Le préfet a en effet présenté une requête en annulation à l'encontre du PLU approuvé le 17 mars 2017.

Le juge administratif par ordonnance du 21 novembre 2018 a décidé d'un sursis à statuer conformément à l'article L.600-9 du Code de l'Urbanisme, afin de permettre à la commune de régulariser son PLU dans un délai maximum de 8 mois.

La majeure partie des conclusions à fin d'annulation, présentées par le Préfet, ont été rejetées par le Tribunal Administratif. Il a estimé que la seule irrégularité recevable concernait donc la justification de l'ouverture limitée du secteur 2AU à l'Est du bourg de Montalivet.

A cela, il ajoute qu'il convient de régulariser la situation le plus rapidement possible, la commune s'est engagée dans une modification de droit commun de son PLU par arrêté n°2018-167 en date du 6 décembre 2018. Cette seconde modification aura donc pour but d'apporter une justification supplémentaire concernant l'ouverture à l'urbanisation à l'Est du bourg de Montalivet ainsi qu'adapter en lien avec cette justification, le règlement de la zone 2AU.

**Monsieur le Maire indique que la commune a bien agit en ne cédant pas aux exigences de l'état puisque le juge a statué en notre faveur 10 points sur 11, sachant que le 11<sup>ème</sup> point est un détail qui pourra être rectifié.**



## ADMINISTRATION GENERALE

### 141-2018 – APPROBATION DES TARIFS MUNICIPAUX POUR L'ANNEE 2019

<b>SALLES &amp; MATERIEL</b>				
<b>Salles communales</b>				
Désignation	Cauton (empreinte CB)	1 jour	Week-end	
Salle culturelle	/			
Associations locales ouvertes au public	/	gratuit	gratuit	
Séminaires ou autres	/	400,00 €	500,00 €	
<b>Particuliers habitant la commune</b>				
Salle Dassault	350,00 €	265,00 €	400,00 €	
Salle polyvalente	350,00 €	135,00 €	200,00 €	
Salle des jeunes	350,00 €	95,00 €	160,00 €	
Salle des sports	350,00 €	0,00 €	0,00 €	
<b>Associations ou particuliers hors commune</b>				
	<b>Association</b>	<b>Particulier</b>		
Salle Dassault	/	350,00 €	800,00 €	1 060,00 €
Salle polyvalente	/	350,00 €	400,00 €	530,00 €
Salle des jeunes	/	350,00 €	265,00 €	400,00 €
Salle des sports	/	350,00 €	265,00 €	400,00 €
<b>Salles municipales à des fins de formations</b>				
Cuisine professionnelle / jr	/	170,00 €	/	
Salle de cours / jr	/	70,00 €	/	
Salle Dassault / jr	/	70,00 €	/	
<b>CONCESSIONS DE CIMETIERE</b>				
Désignation	Tarif commune	Enregistrement	Total	
Concession trentenaire (9m²)	132,00 €	25,00 €	157,00 €	
Concession trentenaire (7m²)	110,00 €	25,00 €	135,00 €	
Columbarium (30 ans)	/	/	609,00 €	

<b>DROIT DE PLACE DES MARCHES</b>				
<b>VENDAYS</b>				
Forfait mensuel du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12				22,50 €
Forfait juillet et août				0,00 €
<b>MONTALIVET</b>				
<b>Tarifs abonnement A3 : toute l'année</b>				
Désignation	Hors saison 16/03-05/04 14/10-15/12	Basse saison 06/04-14/06 16/09-13/10	Moyenne saison 15/06-30/06 02/09-15/09	Haute saison 01/07 - 01/09
Stand déballage extérieur ml/jr (1 à 4 jrs)	0,50 €	0,60 €	2,50 €	2,70 €
Stand déballage extérieur ml/jr (5 à 7 jrs)	0,50 €	0,60 €	2,30 €	2,45 €
Stand vin démontable ml/jr (5 à 7 jrs)	1,00 €	1,60 €	3,60 €	3,90 €
Stand fixe halle ml/jr (7 jrs)	1,00 €	1,60 €	5,20 €	5,40 €
Stand fixe nourriture m²/jr (7 jrs)	1,00 €	1,60 €	2,50 €	3,50 €
Stand fixe buvette m²/jr (7 jrs)	1,00 €	1,60 €	5,20 €	6,10 €
<b>Tarifs abonnement A2 : du 15 juin au 15 septembre</b>				
Stand déballage extérieur ml/jr (1 à 4 jrs)			2,60 €	2,80 €
Stand déballage extérieur ml/jr (5 à 7 jrs)			2,45 €	2,50 €
Stand vin démontable ml/jr (5 à 7 jrs)			3,90 €	4,00 €
Stand fixe halle ml/jr (7 jrs)			5,30 €	5,50 €
Stand fixe nourriture m²/jr (7 jrs)			2,60 €	3,60 €
Stand fixe buvette m²/jr (7 jrs)			5,30 €	6,20 €
<b>Tarifs abonnement A1 : du 1er juillet au 31 août</b>				
Stand déballage extérieur ml/jr (1 à 4 jrs)				2,95 €
Stand déballage extérieur ml/jr (5 à 7 jrs)				2,90 €
Stand vin démontable ml/jr (5 à 7 jrs)				4,20 €
Stand fixe halle ml/jr (7 jrs)				5,90 €
Stand fixe nourriture m²/jr (7 jrs)				4,20 €
Stand fixe buvette m²/jr (7 jrs)				6,50 €
<b>Tarifs hors abonnement (A1 et A2)</b>				
Désignation	Hors saison 16/03-05/04 14/10-15/12 A1 & A2	Basse saison 06/04-14/06 16/09-13/10 A1 & A2	Moyenne saison 15/06-30/06 02/09-15/09 A1	
Stand déballage extérieur ml/jr (1 à 4 jrs)	1,00 €	1,50 €	2,85 €	
Stand déballage extérieur ml/jr (5 à 7 jrs)	1,00 €	1,50 €	2,85 €	
Stand vin démontable ml/jr (5 à 7 jrs)	2,00 €	2,30 €	4,10 €	
Stand fixe halle ml/jr (7 jrs)	2,00 €	2,30 €	5,70 €	
Stand fixe nourriture m²/jr (7 jrs)	2,00 €	2,30 €	4,00 €	
Stand fixe buvette m²/jr (7 jrs)	2,00 €	2,30 €	5,90 €	
<b>Tarifs titulaires non abonnés</b>				
Désignation	Hors saison 16/03-05/04 14/10-15/12	Basse saison 06/04-14/06 16/09-13/10	Moyenne saison 15/06-30/06 02/09-15/09	Haute saison 01/07 - 01/09
Stand déballage extérieur ml/jr	1,10 €	2,30 €	3,50 €	4,00 €
<b>Tarifs passagers</b>				
Stand déballage extérieur ml/jr	1,10 €	3,00 €	4,50 €	4,80 €
<b>Taxes</b>				
Désignation	Nettoyage Obligatoire	Eau A la demande	Electricité A la demande	
Forfait journalier	1,90 €	0,90 €	2,70 €	

TARIFICATION POUR LES METIERS ET STANDS FORAINS					
Minimum de perception : 20 m <sup>2</sup>					
Stands forains					
Forfait 6 mois/m <sup>2</sup> hors consommables (du 01/04 au 30/09)					32,00 €
CAMIONS-VENTE					
1 passage					150,00 €
REPAS					
Désignation					Tarif
Repas adultes portage à domicile hors commune					5,70 €
Repas adultes portage à domicile résidents commune					5,50 €
JEUNESSE					
Désignation					1 jour
Sport et vacances					10,00 €
Accueil PériScolaire (APS) - Plan mercredi					
Tranches de QF			MATIN LMJV 07h45/08h30	SOIR LMJV 16h30/18h00	
QF ≤ 350€			0,30 €	0,75 €	
350€ ≤ QF ≤ 550€			0,45 €	1,20 €	
550€ ≤ QF ≤ 750€			0,50 €	1,35 €	
750€ ≤ QF ≤ 1000€			0,56 €	1,53 €	
1000€ ≤ QF ≤ 1200€			0,63 €	1,74 €	
1200€ ≤ QF ≤ 1500€			0,68 €	1,89 €	
QF ≥ 1500€			0,73 €	2,04 €	
Hors commune			0,99 €	2,82 €	
Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) période extrascolaire					
Tranches de QF	Semaine	Journée	1/2 journée	Matin et soir	Matin ou soir
	5 jours	9h00/17h00 (repas inclus)	9h00/12h00 ou 13h30/17h00 (ALSH)	PériALSH	PériALSH
QF ≤ 350€	27,70 €	6,30 €	1,45 €	1,14 €	0,60 €
350€ ≤ QF ≤ 550€	28,60 €	6,50 €	1,55 €	1,77 €	0,90 €
550€ ≤ QF ≤ 750€	31,20 €	7,06 €	1,83 €	1,97 €	1,00 €
750€ ≤ QF ≤ 1000€	33,85 €	7,63 €	2,11 €	2,21 €	1,13 €
1000€ ≤ QF ≤ 1200€	39,10 €	8,77 €	2,68 €	2,44 €	1,27 €
1200€ ≤ QF ≤ 1500€	44,05 €	9,91 €	3,25 €	2,61 €	1,36 €
QF ≥ 1500€	46,25 €	10,47 €	3,53 €	2,80 €	1,46 €
Hors commune	60,00 €	13,35 €	4,97 €	3,89 €	1,99 €
Restaurant scolaire					
Tranches de QF				Prix	
QF ≤ 350€				1,40 €	
350€ ≤ QF ≤ 550€				1,65 €	
550€ ≤ QF ≤ 750€				1,91 €	
750€ ≤ QF ≤ 1000€				2,16 €	
1000€ ≤ QF ≤ 1200€				2,43 €	
1200€ ≤ QF ≤ 1500€				2,84 €	
QF ≥ 1500€				3,14 €	
Hors commune				3,95 €	

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'ensemble de ces dispositions tarifaires susmentionnées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### **142-2018 – PARTENARIAT POUR FORMATIONS PROFESSIONNELLES EN LIEN AVEC LA FONDATION INFA**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les trois partenariats avec l'INFA ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat correspondantes ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **143-2018 – COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDOC ATLANTIQUE – APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le projet de statuts communautaires modifiés, transmis par les services communautaires,
- **AUTORISE** le maire à en informer le président de la Communauté de Médoc Atlantique.

#### **144-2018 – AVIS CONFORME POUR L'OUVERTURE DOMINICIALE DU MAGASIN ALDI SUR L'ANNEE 2019**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DONNE** un avis conforme aux autorisations d'ouvertures dominicales des commerces prévues pour la saison 2019
- **DEMANDE** l'avis conforme de l'ECPI compétent sur le territoire
- **AUTORISE** le Maire à prendre un arrêté d'autorisation d'ouverture dominicale pour le magasin ALDI sur la saison 2019

#### **JEUNESSE/ENFANCE/RESTAURATION SCOLAIRE**

#### **145-2018 – CONVENTION SUR LES TARIFICATIONS ALSH AVEC LA COMMUNE DE QUEYRAC POUR L'ANNEE 2019**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** les termes de la convention ;



- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

**146-2018 – AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 01/04/2018 AUTORISANT LA FOURNITURE DE REPAS A LA COMMUNE DE SAINT VIVIEN DE MEDOC**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** les termes de l'avenant n°1 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n° 1 ci-joint.

**147-2018 – APPROBATION DE LA CONVENTION AUTORISANT LA FOURNITURE DE REPAS A L'ASSOCIATION LES P'TITS POTES (ALSH) ET LA LIVRAISON PAR LA COMMUNE DE SAINT VIVIEN DE MEDOC**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** les termes de la convention ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention ci-jointe.

**148-2018 – MODIFICATION DU PEDT ET INTEGRATION D'UNE CONVENTION DE CHARTE QUALITÉ PLAN MERCREDI**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification de notre PEDT,
- **CHARGE** Monsieur le Maire des formalités nécessaires quant à la signature d'une convention de charte qualité Plan Mercredi.

**URBANISME/GESTION DU DOMAINE COMMUNAL/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**149-2018 – APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE DE COUPES DE BOIS 2019**

L'ONF communique la liste des parcelles de bois pouvant faire l'objet du programme de coupes pour 2019. A savoir :

<b>Parcelle 8C</b>	<b>E3</b>	<b>01.78 ha</b>
<b>Parcelle 9D</b>	<b>E3</b>	<b>05.56 ha</b>
<b>Parcelle 10A1</b>	<b>RA</b>	<b>05.50 ha</b>
<b>Parcelle 10A2</b>	<b>E1</b>	<b>15.80 ha</b>
<b>Parcelle 17</b>	<b>E4</b>	<b>12.71 ha</b>
<b>Parcelle 31A</b>	<b>E2</b>	<b>11.77 ha</b>

<b>Parcelle 31B</b>	<b>E2</b>	<b>13.27 ha</b>
<b>Parcelle 31D</b>	<b>E4</b>	<b>00.98 ha</b>
<b>Parcelle 40A</b>	<b>E4</b>	<b>00.96 ha</b>
<b>Parcelle 40B</b>	<b>E5</b>	<b>17.35 ha</b>
<b>Parcelle 74A</b>	<b>E5</b>	<b>08.59 ha</b>
<b>Parcelle 76A</b>	<b>E5</b>	<b>04.41 ha</b>
<b>Parcelle 76D</b>	<b>E5</b>	<b>07.62 ha</b>
<b>Parcelle 80D</b>	<b>E5</b>	<b>10.13 ha</b>
<b>Parcelles 1A</b>	<b>E1</b>	<b>20.97 ha</b>
<b>Parcelle 1C</b>	<b>E1</b>	<b>3.67 ha</b>
<b>Parcelle 2C</b>	<b>E1</b>	<b>4.32 ha</b>
<b>Parcelle 71</b>	<b>E1</b>	<b>17.15 ha</b>

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ENTERINE** la liste des parcelles proposées par l'ONF
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer l'ONF de cette décision
- **CHARGE** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'ONF pour de la vente et de l'exploitation groupée et ses éventuels avenants.

**150-2018 - APPROBATION DU PRINCIPE DU PROGRAMME DE TRAVAUX POUR L'ENFOUISSEMENT DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE BASSE TENSION AVENUE DE L'EUROPE – TRANCHE 2**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** le principe de l'opération d'enfouissement des réseaux électriques basse tension sur l'avenue de l'Europe Tranche 2 ;
- **AUTORISE** le lancement de l'étude technique afférente ;
- **ACCEPTÉ** de supporter le coût de cette étude s'il n'est donné suite à tout ou partie de l'opération ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire des formalités inhérentes à la présente délibération.

**151-2018 - PROGRAMMATION DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE BASSE TENSION AVENUE DE L'EUROPE – TRANCHE 2**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTÉ** le coût d'objectif des travaux fixé à 70 000.00 € HT ainsi que le plan de financement relatif à ce projet, tel qu'établi ci-dessous:

<b>Montant des travaux</b>	<b>70 000.00 € HT</b>
Participations attendues	
ENEDIS	28 000.00 €, soit 40%
SIEM	14 000.00 €, soit 20%
Autre	0
<b>Autofinancement</b>	<b>28 000.00 €, soit 40%</b>

- **DÉCIDE** de la réalisation des travaux inhérents à cette opération.

- **DÉLÈGUE** la maîtrise d'ouvrage de ces travaux à ENEDIS.

- **VALIDE** le principe de l'opération d'enfouissement du réseau électrique basse tension Tranche 2.

- **AUTORISE** le Maire à verser, sur émission d'un titre de recette du S.I.E.M, la participation de la commune.

**152-2018 - CONVENTION DE SERVITUDE TYPE CS06 ENEDIS N°1 – ENFOUISSEMENT LIGNE BASSE TENSION AVENUE DE L'EUROPE - TRANCHE N°1**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Maire à la signature de la convention de servitude portant sur les parcelles :

- CY n°01, située au lieu-dit « Luscla »

**153-2018 – RETROCESSION DE LA VOIRIE ET DES ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT « LES JARDINS D'ISABELLE » CHEMIN DE LA SABLIERE**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTÉ** la rétrocession de la voirie et des espaces communs du lotissement « Les Jardins d'Isabelle » par son Association Syndicale Libre,

- **ACCEPTÉ** la cession gratuite au bénéfice de la commune des parcelles cadastrées section BC numéros 284, 606, 607, 627, 628 et 629 et de la parcelle cadastrée section BD numéro 592 pour une contenance totale de 6920 m2,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et à effectuer toutes les formalités nécessaires afférentes à ce dossier et notamment l'acte authentique de vente.

## **FINANCES/COMMANDE PUBLIQUE/SUBVENTION/DSP**

### **154-2018 - BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT– DECISION MODIFICATIVE N°3**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** la décision budgétaire modificative n°3 du budget annexe Eau et Assainissement ci-avant exposée.

### **155-2018 - BUDGET ANNEXE CAMPING – DECISION MODIFICATIVE N°2**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** la décision budgétaire modificative n°2 du budget annexe du Camping ci-avant exposée.

### **156-2018 – APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA COMMUNE DE VENDAYS MONTALIVET ET LA FEDERATION DES ŒUVRES LAÏQUES DU RHONE (FOL 69)**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modalités du protocole transactionnel annexé à la présente délibération
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit document.

### **157-2018 – CHOIX DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le choix de la société SUEZ Eau France comme concessionnaire du service public ;
- **APPROUVE** le contrat de délégation de service public d'eau potable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ainsi que ses annexes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation et toute pièce y afférent dès que la délibération aura été publiée et transmise au contrôle de légalité.

La proposition est adoptée à la majorité par :

- **17 voix POUR**
- **1 ABSTENTION : M. GENOVESI Alain**

### **158-2018 – ETABLISSEMENT D'UN REGLEMENT DE SERVICE DEFINISSANT LES PRESTATIONS ASSUREES PAR LE SERVICE ET LES OBLIGATIONS RESPECTIVES – EAU POTABLE**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le règlement de service

**La proposition est adoptée à la majorité par :**

- **17 voix POUR**
- **1 ABSTENTION : M. GENOVESI Alain**

**159-2018 – CHOIX DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le choix de la société SUEZ Eau France comme concessionnaire du service public ;
- **APPROUVE** le contrat de délégation de service public d'assainissement collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ainsi que ses annexes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation du service public avec ladite société et toute pièce y afférent dès que la délibération aura été publiée et transmise au contrôle de légalité.

**La proposition est adoptée à la majorité par :**

- **17 voix POUR**
- **1 ABSTENTION : M. GENOVESI Alain**

**160-2018 – ETABLISSEMENT D'UN REGLEMENT DE SERVICE DEFINISSANT LES PRESTATIONS ASSUREES PAR LE SERVICE ET LES OBLIGATIONS RESPECTIVES – ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le règlement de service

**La proposition est adoptée à la majorité par :**

- **17 voix POUR**
- **1 ABSTENTION : M. GENOVESI Alain**

Monsieur le Maire tient à remercier Monsieur Laurent BARTHELEMY-GRAMS ainsi que les services administratifs pour leur travail, menant ce dossier avec rigueur, et permettant ainsi une baisse effective de l'eau de - 22.7% et également pour l'assainissement - 1.7 % sur les 12 prochaines années.

**CAMPING MUNICIPAL**

**161-2018 – APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DU CAMPING MUNICIPAL DE VENDAYS MONTALIVET**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le règlement intérieur du camping municipal qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup>

janvier de l'année 2019 ;

- **PRECISE** que la présente délibération sera annexée au règlement intérieur du camping et affichée à l'entrée du camping ;
- que le directeur général des services, le receveur municipal, le directeur du camping sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération dont une ampliation sera adressée au sous-préfet de Lesparre ;
- **AUTORISE** le Maire à faire respecter ce règlement intérieur et à procéder à son exécution ;
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en place du règlement intérieur du camping municipal.

#### **162-2018 – APPROBATION DU CONTRAT ANNUEL DE LOCATION MOBIL-HOMES ET DES CONTRATS CARAVANES /TENTES/CAMPING-CAR APPLICABLES POUR L'ANNEE 2019**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les contrats précités pour l'année 2019
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'en informer les concernés

#### **163-2018 – CESSION DE GRÉ A GRÉ DE MOBIL HOMES APPARTENANT AU CAMPING MUNICIPAL**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VEND** les mobil homes selon les montants sus mentionnés
- **RECUPERE** la vaisselle pour les besoins du camping de la commune

Les accessoires tels que la cafetière ou le mobilier de jardin sont compris dans le prix de vente

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à contracter la vente dans les conditions fixées ci-dessus et de **SIGNER** le contrat de vente de gré à gré
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux écritures comptables nécessaires pour la cession

#### **164-2018 - APPROBATION DES TARIFS 2019 CAMPING MUNICIPAL**

Il est proposé pour l'année 2019, d'adopter les tarifs référencés comme suit :

## 1- Tarifs annuels résidents

TARIFS ANNUELS RESIDENTS								
Type	Location annuelle	Ordures ménagères	Taxe de séjour	Electricité	Eau	Frais sous-location partielle	Frais sous-location totale	Accès véhicule supplémentaire
Parcelle Mobil-home - de 130m <sup>2</sup>	1821.81€ 2004€ TTC	75€ TTC Annuel	0.22cts/jour/ personnes + 18 ans	0.17€ TTC/KWH	1.61€ TTC/M3	20%	34%	55€ TTC Annuel
Parcelle Mobil-home + de 130m <sup>2</sup>	1867.27€ HT 2054€ TTC	75€ TTC Annuel	0.22cts/jour/ personnes + 18 ans	0.17€ TTC/KWH	1.61€ TTC/M3	20%	34%	55€ TTC Annuel
Parcelle Caravane - de 5m	1224.54€ HT 1347€ TTC	75€ TTC Annuel	0.22cts/jour/ personnes + 18 ans	0.17 €TTC/KWH	Non disponible	Non disponible	Non disponible	55€ TTC Annuel
Parcelle Caravane + de 5m	1326.36€ HT 1459€ TTC	75€ TTC Annuel	0.22cts/jour/ personnes + 18 ans	0.17 €TTC/KWH	Non disponible	Non disponible	Non disponible	55€ TTC Annuel
<p><b>Pour les mobil-homes, le passage à un ampérage supérieur (de 16A à 20A) sera facturé 50€ TTC après demande écrite du résident</b></p>								

## 2- Tarifs mobil-homes

TARIFS MOBIL-HOME 4 PERSONNES, 1 véhicule		
1 chambre avec 1 lit double, 1 chambre avec 2 lits simples		
Périodes	A la semaine	A la nuitée
Du 01/04 au 15/06 et du 24/08 au 03/11	175€	30€
Du 15/06 au 29/06	199€	35€
<b>Forfait Spécial Show Bike 28/29/30 Juin 2019</b>		
Réservation minimum 2 nuits : 100€		
3 nuits : 150€		
Du 29/06 au 06/07	319€	Non disponible
Du 06/07 au 13/07	414€	Non disponible
Du 13/07 au 24/08	Non disponible	Non disponible
A partir du 24/08	175€	30€
Animaux		3.50€/jour/animal
Véhicule supplémentaire		3€/jour/voiture
<b>Taxe de séjour en sus soit 0.22€/jour/personne de plus de 18 ans</b>		
<b>Cautions : mobil-home 300€/ ménage : 70€</b>		
<b>Aucun frais de dossier n'est facturé</b>		

### 3- Tarifs camping nuitée

<b>TARIFS CAMPING à la nuitée</b>		
<b>Périodes</b>	<b>Basse saison du 01/04 au 06/07 et du 24/08 au 03/11</b>	<b>Haute saison du 06/07 au 24/08</b>
1 Tente ou 1 caravane 2 personnes, 1 véhicule ou 2 motos	12.80€	20.80€
Camping-car 2 personnes (électricité et vidange comprise)	14.90€	16.90€
Cyclistes 2 personnes	11.50€	16.50€
Branchement électrique	4.50€	4.50€
Personne supplémentaire	4.50€	4.50€
Animaux	3.50€	3.50€
Véhicule supplémentaire	3€	3€
Tente supplémentaire	2.80€	2.80€
Douche personne extérieure au camping	2.50€	2.50€
<i>Taxe de séjour en sus soit 0.22€/jour/personne de plus de 18 ans</i>		
<i>Aucun frais de dossier n'est facturé</i>		

*Forfait saisonnier (tente, caravane, camping-car ou camion aménagé, tarif par personne, électricité comprise) : 2 mois 640€ / supérieur à 2 mois 818€*

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOPTE** les tarifs pour 2019 référencés ci-dessus

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.**